



Signature d'un Accord de prévention de la pénibilité chez DS Smith Packaging Nord-Est

Le 12 décembre 2018, un Accord Cadre triennal sur la prévention de la pénibilité vient d'être signé entre la Direction et le syndicat **CGT**. Cet Accord, qui inclut une démarche de diagnostic, prévoit des mesures de prévention et de correction des situations de travail pénibles.

Cet Accord marque la volonté de la **CGT** d'acter son engagement en matière de prévention de la pénibilité, pour l'ensemble des salarié(e)s des établissements de Kunheim et Saint-Just en Chaussée en visant une amélioration continue et mesurée de l'environnement de travail.

L'Accord s'attache à prendre en compte les conditions de travail à partir d'une approche ergonomique fondée sur l'observation et la mesure.

L'Accord comporte ainsi des engagements concrets visant à prévenir, réduire et répartir la pénibilité assortis d'objectifs chiffrés dont la réalisation sera mesurée au moyen d'indicateurs :

- adaptation et aménagement du poste de travail
- réduction des expositions (équipes successives, bruit, température, postures pénibles, manutentions, travail répétitif, vibrations mécaniques)
- amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel
- aménagement des fins de carrière

L'Accord et ses annexes sont valables pour une période de 3 ans.

La signature de cet Accord, la **CGT la considère comme un pari**